

Arrêté de nomination du 25 JUIN 2010
au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé
de l'Ile-de-France

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de l'Ile-de-France :

1°) Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du a) 2° de l'article D.1432-15-I.,

- Mme Anne SEFIDARI-LE LOARER, titulaire ; Mme Nicole FLAJSZAKIER, suppléant, désignés par la confédération générale du travail ;
- M. Sylvain BELLAICHE, titulaire ; M. Marc BONNET, suppléant, désignés par la confédération générale du travail - Force ouvrière ;
- M. Fabrice GOMBERT, suppléant, désignés par la confédération française démocratique du travail ;
- M. Jean Loup CUISINIEZ, titulaire ; Jean Pierre MATEO, suppléant, désignés par la confédération française des travailleurs chrétiens ;
- M. Paul TASSEL, titulaire ; Mme Chantal PONDEVY, suppléante, désignés par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres.

b) Au titre du b) 2° de l'article D.1432-15-I.,

- M. Bernard BRETON, titulaire ; M. Michel GUILLAMAUD, suppléante, désignés par le mouvement des entreprises de France ;
- M. Christian CASTAGNET, titulaire ; M. Charles-Hubert SEROUDE, suppléant, désignés par la confédération générale des petites et moyennes entreprises ;
- M. Stéphane LEVEQUE, titulaire ; M. Claude PERIES, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre du c) 2° de l'article D.1432-15-I.,

- M. Bruno BAHIN, titulaire ; M. Françoise MARTIN, suppléant désignés par la mutualité sociale agricole.

d) Au titre du d) 2° de l'article D.1432-15-I.,

- M. Bernard NOEL, titulaire ; M. Daniel-Julien NOEL, suppléant désignés par le régime social des indépendants.

2°) Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du a) 3° de l'article D.1432-15-I.,

- M. Marc-Pierre MANCEL, titulaire ; Mme Laure CHATELIER, suppléante, désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre du b) 3° de l'article D.1432-15-I.,

- M. Jérôme GUEDJ, titulaire, M. Gérard BERNHEIM ; suppléant M. Didier ARNAL, titulaire, M. Alain SCHMITZ, suppléant, désignés par l'assemblée des départements de France

3°) Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre du a) 4° de l'article D.1432-15-I.

- M. Tim GREACEN, titulaire, représentant d'une association de patients œuvrant dans le domaine de la qualité des soins et la prise en charge des malades ;
- M. Patrick MONY, suppléant d'une association de patients œuvrant dans le domaine de la qualité des soins et la prise en charge des malades.

b) Au titre du b) 4° de l'article D.1432-15-I.

- Mme Dominique RAVEL, titulaire, représentante d'une association œuvrant en faveur des personnes handicapées ;
- M. Jean-Marc De LAMARRE, suppléant, représentant d'une association œuvrant en faveur des personnes handicapées.

c) Au titre du c) 4° de l'article D.1432-15-I.

- Mme Catherine OLLIVET, titulaire, représentante d'une association œuvrant en faveur des personnes âgées ;
- Mme Micheline BERNARD-HARLAUT, suppléante d'une association œuvrant en faveur des personnes âgées.

4°) Personnalités qualifiées

- M. Jean Louis DARQUES ;
- M. François STASSE ;
- M. Michel BORGETTO ;
- M. Barthélémy TRIMAGLIO.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

- Mme Marie-Laure MALPART ;
- M. Georges SEGOND.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des ministères chargés des affaires sociales.

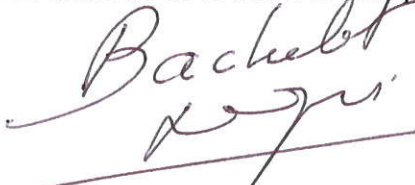
Fait à Paris, le 25 JUIN 2010

Le ministre du travail, de la solidarité et
de la fonction publique



Eric WOERTH

La ministre de la santé et des sports



Roselyne BACHELOT-NARQUIN